

COMMUNE D'ALLONDELLE-LA-MALMAISON

Conseil Municipal en date du 21 novembre 2009

Réuni à 19H30, sous la présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Étaient présents M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances et à la Communication, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mme BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD Jacques, BUDIN Eric, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, M. DEPIESSE Alain, PEIXOTO Pascal, BOUS Xavier par procuration à CLAUDET Eric et BLANCHETETE Gilbert par procuration à Jean-François MARIEMBERG.

Était absent excusé : M. François CAPART.

1. PLU - PADD

Le plan de zonage élaboré par la commission du PLU en liaison avec le Cabinet d'études a déjà été présenté au conseil. Mais, il est important que le conseil se prononce officiellement sur le zonage et sur le PADD, avant présentation du PLU aux différentes administrations.

Le maire fait une présentation détaillée du zonage puis du PADD. Après discussion, le conseil vote à l'unanimité, les documents composant le projet de PLU.

2. Création d'un emploi de chargé de cours de musique.

Le maire rappelle qu'après les élections, une politique en faveur des jeunes a été mise en place notamment au travers de cours de guitare. Des cours de musique ont été assurés bénévolement toute l'année, 2H par semaine. Devant le nombre de jeunes et moins jeunes qui sollicitent ce service et pour conserver une qualité de prestation, il faudrait prévoir au moins 3 heures par semaine.

Face à cet engagement et pour pérenniser ce cours, le maire propose d'ouvrir un poste d'animateur à raison de 3 heures par semaine, avec possibilité d'heures complémentaires.

Le conseil accepte à l'unanimité moins une abstention, cette proposition.

3. Création d'une régie de recettes "musique" et fixation du tarif de l'heure de cours.

Suite à la création de l'emploi de professeur de musique, et en concertation avec les parents des jeunes qui s'intéressent à la guitare, le maire propose de fixer le prix de l'heure de musique à 2 € par élève.

Pour les quelques débutants, le tarif proposé est d'un euro. Sont débutants ceux qui suivent les instructions bénévoles de Sabine PEIXOTO. A court terme, ils ont vocation à rejoindre le professeur de musique.

Pour recueillir le paiement lors de chaque séance, le maire propose la création d'une régie de recettes soumise au contrôle du comptable du Trésor de Longuyon. Il propose également la nomination d'un régisseur et d'un suppléant. Le conseil accepte à l'unanimité moins une abstention, cette proposition.

4. Location de la salle polyvalente - récupération utilisation du gaz et de l'eau et prix de location de la salle.

En raison de l'achat prochain d'un piano à gaz (cuisinière), des bouteilles de gaz vont être achetées et installées au profit des locataires de la salle. Pour assurer leur renouvellement, une somme forfaitaire de 10 € sera demandée aux utilisateurs pour un repas (quelle que soit l'utilisateur). Aucune contribution ne sera demandée pour un goûter ou un apéritif.

Le conseil propose également d'augmenter le prix de location pour les personnes extérieures à la commune. Ce prix sera à compter du 1^{er} janvier 2010 de 150 € pour le week-end. Le prix reste inchangé pour les habitants et les associations de la commune .

5. Installation de l'eau au local du comité des fêtes..

Le président du Comité des fêtes a sollicité l'autorisation de la commune pour l'installation d'un évier et de l'eau, au local situé derrière l'école. Le conseil municipal en accepte le principe. Il souhaite cependant qu'un compteur d'eau soit posé afin qu'il n'y ait pas de traitement préférentiel du comité vis-à-vis des autres associations de la commune.

6. Terrain situé près de la maison de M. DIDIER - ACHABB.

Le terrain situé près de la maison DIDIER (anciennement ferme BENOIT) avait par délibération de 1955 fait l'objet d'un échange contre le terrain sur lequel est situé le château d'eau.

Cet échange n'a jamais été transcrit au cadastre. Les services juridiques des communes de Meurthe-et-Moselle ainsi que Maître GRILLET, notaire de la commune, interrogés ont confirmé à la commune que la délibération n'a aucune valeur juridique. Elle ne permet pas de valider l'échange en raison de l'absence de trace d'un simple consentement de M. Jean BENOIT, agriculteur, propriétaire à l'époque de l'échange.

M. DIDIER vient de vendre sa propriété à M. ACHABB, le Conseil propose au nouveau propriétaire l'acquisition de la parcelle communale.

Le maire présente l'accord qu'il a négocié avec les intéressés. Le conseil accepte de vendre 1000 € la parcelle. Les frais de géomètre sont à la charge de M. DIDIER et les frais de notaire sont à la charge de M. ACHABB. Le conseil accepte à l'unanimité cet accord.

7. Echange terrain Gelhay et consorts.

Un terrain de 11 ares situé près du lotissement communal, parcelle 141, appartient à l'indivision GELHAY - FONTENELLE - ZANALETTI - VERON. Cette parcelle est entourée par la propriété communale. L'objectif est de la récupérer et de l'intégrer dans le patrimoine communal en échange d'une parcelle qui serait prévue dans un lotissement à venir.

L'intérêt de l'échange est d'accroître la surface de terre communale en vue de réaliser des parcelles à bâtir de taille plus homogène et de donner à la future route un emplacement plus central.

A l'unanimité, le conseil accepte l'échange. Il charge le maire d'étudier avec le notaire de la commune, les modalités de cet échange.

8. Elagage des haies le long des chemins.

Les chemins communaux, pour certains d'entre eux deviennent impraticables en raison de l'absence d'entretien depuis de nombreuses années. L'emprise des haies, s'accroît au détriment des chemins. Le maire propose une opération de nettoyage des haies en sollicitant les affouagistes volontaires. Le bois sera donné à la population en échange du nettoyage des ronces et buissons.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

9. Convention ATESAT avec la DDEA 54.

Le maire présente la convention ATESAT avec la DDEA prévue par la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001.

La convention prévoit les missions suivantes :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,
- assistance à l'élaboration des programmes d'investissement de voirie,
- la gestion du tableau de classement de la voirie,
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie.

Le coût annuel pour 2010 de cette prestation est de **144, 11 €**

10. Convention Assistance technique assainissement avec le Département.

Le maire précise au Conseil municipal que la loi sur l'eau de 1992 oblige toute commune possédant un réseau de collecte à prévoir le traitement de ses eaux usées. L'Union Européenne et

le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin - Meuse (SDAGE) imposent un bon état écologique de la masse d'eau en 2015.

Pour ce faire, les communes doivent en matière d'assainissement collectif,

- assurer la collecte et le traitement des eaux usées,
- avoir une vision patrimoniale de leur système d'assainissement,
- justifier de son bon fonctionnement, éditer chaque année un rapport,
- établir des conventions pour les rejets non domestiques.

Le conseil général de Meurthe-et Moselle propose ses services dans le domaine de l'assistance au traitement des effluents (au prix de 0,50 € par habitant et par an) et pour les analyses normalisées (en principe, 2 par an à un tarif réduit de 50% compte tenu d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse).

Le conseil municipal accepte ces deux propositions et autorise le maire à signer une convention avec le département à compter de l'année 2010.

11. programme de coupes 2010.

Le maire rappelle que chaque année, l'ONF propose un programme de marquage des coupes. Au titre de 2010, l'Office National propose les coupes suivantes :

Parcelles	Surfaces	Nature technique de la coupe	Estimation du volume (m3)
20	7, 49	Amélioration	220
24	7, 64	Régénération	380
26	7, 66	Régénération	380

Le Conseil accepte ces propositions et demande l'exploitation en futaie affouagère.

12. Assurances de la commune.

Le maire rappelle qu'il a lancé en septembre dernier un appel à la concurrence auprès des 8 compagnies en vue de revoir l'ensemble des contrats d'assurance de la commune.

Parmi les réponses, le Crédit agricole présente la meilleure offre, grâce à sa filiale SMACL.

La nouvelle offre est très complète pour un prix de revient très inférieur à celui de l'assureur précédent.

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de la société SMACL. Il autorise le maire à signer le contrat avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2010. Les crédits seront prévus au BP 2010.

13. Virements de crédits.

Le maire expose au conseil la nécessité de procéder à l'annulation de titres de recettes, en raison d'une prise en charge à tort. Pour permettre l'annulation des titres, le conseil décide les virements suivants :

Budget de l'eau : Compte 673 : + 1, 78 € compte 615 : - 1, 78 €

Commune : compte 673 : 38, 04 €. Chapitre 011 article 60612 : - 38, 04 €

14. Dotation solidarité 2009.

Suite à sa délibération du 8 mai 2009 décidant le remplacement de la chaudière et le tubage de la cheminée de l'école, le conseil municipal sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation de solidarité 2009. Le montant total des travaux est de 7 449, 93 HT. Une subvention de 3 500 € est attendue. La dépense a bien été imputée en section d'investissement.

15. Les maires ruraux de France disent leur hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, affaiblit les territoires et leurs représentants.

Dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités territoriales, les maires ruraux de France demandent avec détermination, le respect des principes suivants :

- La commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,
- L'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,
- Le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,
- Toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

C'est pourquoi l'AMRF :

- . Se prononce résolument contre toutes les dispositions qui sont de nature à affaiblir la commune ou la représentation des territoires au sein du paysage institutionnel local,
- . Décide de solliciter le soutien, par délibération, de toutes les communes rurales de France sur la présente motion et le document qui y est joint,
- . Décide de demander aux maires de saisir les parlementaires de leur département afin qu'ils soutiennent, au sein de leur groupe et par leur vote, les positions défendues par les maires ruraux de France.

Le Conseil municipal d'Allondrelle-La-Malmaison vote à l'unanimité cette motion et soutient la position de l'association des communes rurales de France.

INFORMATION AU CONSEIL.

Plan Local d'Urbanisme :

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré la représentante de la DDEA à Briey en charge de la gestion des PLU afin de lui présenter les orientations du document d'urbanisme. Une réunion avec les différentes administrations va avoir lieu en février 2010. Le Conseil aura à délibérer sur le document. Puis, le document sera présenté en réunion publique avant mise à l'enquête publique.

Eoliennes :

Le maire et la société JUWI sont allés défendre le projet éolien devant le comité départemental des paysages et des sites. Deux avis défavorables étaient donnés, l'un par le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) au motif que la zone n'a pas été touchée par une quelconque industrialisation, l'autre par la DIREN (environnement) en raison de la présence de chauve-souris. Le maire a fait une présentation du projet de ZDE. Il montre que le projet est respectueux de :

1. l'environnement et qu'il s'intègre bien dans la politique générale de développement durable et répond aux exigences du schéma départemental éolien.
2. des monuments historiques et des paysages, et que la zone n'est pas exempte de traces de notre civilisation (fermes, hangars agricoles, poteaux électriques, et bientôt antenne téléphonique).
3. la population. L'éolien n'est pas perçu comme une atteinte à l'intégrité du territoire. Ce projet a l'assentiment des gens de la commune.

La société Juwi a apporté des réponses aux questions plus techniques du comité.

Après délibération de la commission, le projet d'Allondrelle a reçu un avis favorable. Il reste désormais à le présenter devant le comité départemental éolien, vraisemblablement en décembre.

Terrain près de la station :

Suite au refus du conseil municipal de vendre le terrain situé près de l'ancienne station, M. DE CAUSANS souhaite présenter une nouvelle demande. Il aimerait participer, en tant qu'observateur, à la séance du conseil, lors du prochain débat sur le sujet.

Antenne de téléphonie mobile.

Après de nombreuses relances, le représentant du conseil général est venu présenter le projet d'installation de l'antenne en mairie le 27 octobre 2009. Il indique que les travaux vont démarrer rapidement. L'antenne devrait être montée pour fin janvier-début février 2010. Le premier opérateur appelé à installer son émetteur-récepteur sera SFR. ORANGE et BOUYGUES suivront en début d'année 2010.

Ecole Numérique rurale.

Le Ministère de l'Education Nationale vient d'accepter le projet d'école numérique rurale (ENR) présenté par la commune en juin dernier. Une subvention de 9200 € nous est accordée. 7 200 € ont déjà été encaissés par la Commune. Les travaux d'installation de l'ENR vont être réalisés aux vacances de Noël.

Le maire,

J-F MARIEMBERG.

Allondrelle-La-Malmaison